Toulouse School of Economics

ARRÊTÉ
portant désignation des membres composant la commission d'admission
du Concours BLSES de l'École TSE pour intégrer la licence 3 Economie et la licence 3 Economie et MIASHS

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;
Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRÊTE :

Article 1er
La commission chargée d'évaluer les candidats s'étant présentés aux épreuves orales d'admission du concours BLSES au titre de l'année universitaire 2025-2026 en :

Licence 3 Economie et Licence 3 Economie et MIASHS

Est composée comme suit :

ALBY Philippe, Chargé de Cours et d'Innovations Pédagogiques
ALZIARY-CHASSAT Bénédicte, Professeur des Universités
BLANCHET Adrien, Maître de conférences
HARPUR Jennifer, Chargé de Cours et d'Innovations Pédagogiques
POINAS, François, Doyen de la Formation
REBEYROL Vincent, Maître de conférences

Article 2
Le jury sera présidé par :
- François Poinas, Doyen de la Formation

Article 3
L'admission est prononcée par le Doyen de la Formation, François Poinas.

Article 4
Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 21 mai 2025
Le Directeur,
Christian GOLLIER